



MAI 2026

Mémoire public - Pouvant être diffusé

Mémoire de la Ville de Saint-Jérôme

Déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dans le cadre des consultations nationales,
*Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente
en matière de santé mentale, itinérance et dépendance.*

Présentation de Saint-Jérôme



Table des matières

Présentation de Saint-Jérôme	2
Principaux constats	3
Enjeux, défis et problèmes observés à propos des orientations actuelles ou antérieures en itinérance	6
Réflexions sur l'intégration des services en itinérance	8
Recommandations sur les pistes de solution à envisager	9
Conclusion	11
Références	11

La Ville de Saint-Jérôme est la 14^e ville en importance au Québec, avec 86 000 citoyennes et citoyens. En plus d'être la capitale régionale, elle est aussi le principal pôle de services de la MRC de La Rivière-du-Nord dans les Laurentides.

Face à l'augmentation de l'itinérance sur son territoire, la Ville de Saint-Jérôme a réalisé plusieurs actions dans les dernières années. Notons que, grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, une équipe spécialisée d'intervention psychosociale (ÉSIP), en collaboration avec le CISSS des Laurentides, a été mise sur pied au sein du Service de police de la Ville au début 2025. La Ville a aussi adopté un plan d'action en juin 2025 afin de mieux coordonner ses interventions.

Elle a demandé en 2024 au Centre de recherche sociale appliquée de dresser un état de situation et réaliser une recension des pratiques inspirantes en matière d'itinérance dans d'autres villes au Québec et ailleurs dans le monde. Plusieurs des données et informations contenues dans ce mémoire sont issues de ce rapport (ci-après CRSA, 2024).

En novembre 2025, le nouveau conseil municipal, sous la direction du maire Rémi Barbeau, a fait de la lutte contre l'itinérance une priorité centrale de son mandat. Une Commission spéciale sur l'itinérance a été créée dès les premières semaines, présidée par le maire et composée de trois conseillères municipales. Le maire siège aussi au Comité sur l'itinérance de l'Union des municipalités du Québec.

De nombreux représentants municipaux participent également aux différentes instances de concertation opérationnelle avec le CISSS des Laurentides et les organismes communautaires.

Principaux constats

À titre de capitale régionale, la Ville de Saint-Jérôme est un carrefour de services publics important. Plusieurs institutions publiques sont présentes sur son territoire, comme l'hôpital et son pavillon de soins en santé mentale, un établissement de détention ainsi que diverses ressources d'aide et d'hébergement offerts par des organismes communautaires.

Pour cette raison, les personnes en situation d'itinérance (PSI) convergent en plus grand nombre vers la Ville afin d'y obtenir différents services, notamment en raison de la dynamique Nord-Sud propre aux Laurentides. Cette situation crée ainsi une demande très forte sur les services gouvernementaux et municipaux qui peinent à répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Depuis quelques années, la Ville de Saint-Jérôme doit aussi composer avec la présence de campements, ce qui a complexifié ses interventions et pose de nombreux enjeux en matière de sécurité et de cohabitation sociale.

L'itinérance visible est principalement située dans le centre-ville, près des organismes communautaires qui offrent des services. Notons également que les PSI présents à Saint-Jérôme proviennent en majorité de la région des Laurentides, notamment de la MRC de La Rivière-du-Nord (74 %).

De multiples générateurs de parcours de vulnérabilité à Saint-Jérôme

La Ville de Saint-Jérôme, comme capitale régionale et pôle de santé, regroupe plusieurs centres et établissements qui sont considérés comme des générateurs de vulnérabilités et qui contribuent à augmenter le bassin des personnes vulnérables sur le territoire. Voici les principaux lieux identifiés :

- Centre intégré de santé et de services sociaux régional
- Hôpital régional et urgence psychiatrique
- Services en psychiatrie et santé mentale
- Commission d'examen des troubles mentaux
- Point de distribution contrôlée de méthadone et services en dépendance

- Palais de justice régional
- Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)
- Centre jeunesse
- Services de probation
- Centre d'enregistrement des délinquants sexuels
- Établissement de détention provincial
- Maison de transition fédérale
- Centres de réinsertion sociale et de réhabilitation
- Présence accrue liée au crime organisé et aux réseaux de trafic
- Carrefour régional de transport et de services sociaux
- Concentration d'organismes communautaires en itinérance et dépendance
- Pôle administratif régional attirant une population vulnérable provenant de l'ensemble des Laurentides

Ces générateurs contribuent à attirer des familles vulnérables ou des personnes vulnérables sur le territoire pour offrir des services à bien plus que la seule population de Saint-Jérôme.

L'itinérance en forte augmentation dans la région des Laurentides

Selon les dernières données du dénombrement de 2025 publié récemment par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le nombre de personnes en situation d'itinérance visible a continué d'augmenter dans la région des Laurentides :

En 2022	En 2025
 464 personnes	 779 personnes
 Augmentation de 109 % par rapport à 2018	 Augmentation de 73,3 % par rapport à 2022

Ainsi, la part de l'évolution de l'itinérance extérieure est passée de 12 % en 2018 à 38 % en 2025 dans la région. Elle fait partie des cinq régions du Québec qui ont connu une hausse de plus de 50 % de l'itinérance comparativement à 2022.

Selon le rapport du CRSA, certains facteurs systémiques contribuent particulièrement à l'augmentation du nombre de PSI à Saint-Jérôme :



La proportion de personnes de 25 à 64 ans **sans diplôme, certificat ou grade est supérieure** que dans la MRC ou la région.



Les sorties d'établissements, notamment celles de l'établissement de détention, sont un important point de bascule vers l'itinérance (raison d'itinérance pour près d'une personne sur deux).



Selon de récentes études, de plus en plus de **jeunes issus de la DPJ**, une fois rendus à l'âge adulte, se retrouvent à la rue, faute d'accompagnement.



Le **marché du logement** est déséquilibré et le taux d'inoccupation a atteint un seuil critique de 0,2 %.



42,8 % des ménages consacrent plus de **30 % de leurs revenus** aux dépenses liées au logement, ce qui est davantage que dans le reste de la région.



La **pénurie de logements sociaux** à Saint-Jérôme fragilise les ménages en situation de vulnérabilité, accentue les iniquités et renforce les déterminants pouvant conduire à l'itinérance.



La proportion de personnes qui **vivent sous la mesure du faible revenu** (MFR) est significativement supérieure à Saint-Jérôme que dans la MRC ou dans la région.

La hausse des loyers, l'augmentation importante du coût de la vie et les ruptures personnelles (perte d'emploi, séparation) augmentent le nombre de personnes à risque de basculer vers la rue. Sans mesures de prévention en amont, la pression sur les services d'urgence continuera de croître.

Une offre de services insuffisante

Il y a un manque de places d'hébergement pour les profils complexes et qui ne respectent pas nécessairement les règles fixées par les organismes. Il existe donc peu d'alternatives adaptées à leur réalité.

Les haltes-chaud offrent des heures d'ouverture limitées, souvent tard en soirée, créant plusieurs moments dans la journée où les personnes n'ont nulle part où aller, ce qui pose de nombreux problèmes de cohabitation sociale dans les espaces publics et dans les commerces de la Ville. L'absence de centres de jour est hautement problématique et génère des enjeux importants, notamment d'occupation prolongée des lieux publics et/ou d'installations sanitaires privées.

Le soutien financier obtenu pour l'ÉSIP ne permet pas non plus d'offrir des services 24/7. Ce sont donc souvent les policiers qui doivent intervenir, sans le soutien des intervenants psychosociaux de l'ÉSIP, les soirs et la nuit, moments où les situations de crise se produisent le plus souvent et sont les plus aiguës.

Le traitement de plus de 1500 appels annuels liés à des personnes en situation de crise mobilise, par le volume et la durée des interventions qu'ils exigent, l'équivalent de deux policiers affectés à temps plein, 365 jours par année. Cela représente une augmentation de 46 % dans les cinq dernières années. Cette mobilisation importante de ressources policières, qui ne cesse de croître, illustre clairement l'ampleur et la progression de cet enjeu.

Un milieu communautaire fragilisé

Les organismes communautaires portent une part disproportionnée de la réponse à l'itinérance. Leurs équipes et leurs conseils d'administration sont fragilisés, épuisés et précarisés par le manque de pérennité des financements. Ces demandes sont souvent faites pour les mêmes enveloppes de financement, ce qui peut nuire dans certains cas à la concertation et à la continuité des services. Ils ne peuvent pas non plus répondre à l'ensemble des besoins des PSI, notamment pour les cas d'itinérance chronique.

Des profils complexes et diversifiés

L'itinérance recouvre des réalités très différentes : problèmes de santé mentale sévères, dépendances aux drogues, désaffiliation profonde, itinérance situationnelle.

Selon les observations sur le terrain, un petit groupe de personnes désaffiliées génère présentement un nombre disproportionné d'interventions, notamment pour le service de police. Puisque ces personnes ne peuvent pas ou ne veulent pas, pour diverses raisons, se conformer aux différentes règles mises en place par les centres d'hébergement, une approche unique ne peut pas répondre à cette grande diversité de besoins.

Une cohabitation sociale difficile

Des tensions existent dans certains secteurs de la Ville entre la population et les personnes en situation d'itinérance. La confusion entre itinérance et comportements dérangeants, qui ne proviennent pas toujours de personnes itinérantes, alimente des perceptions inexactes et des réactions défensives. Cela met en lumière l'importance du soutien que l'on doit aussi offrir aux personnes qui ont des problèmes de dépendance et qui peuvent troubler l'ordre public.

La Ville a réalisé plusieurs actions de sensibilisation auprès de la population, particulièrement auprès des commerces fréquentés par les PSI, pour faire baisser ces tensions, mais plusieurs d'entre eux n'ont plus le même sentiment de sécurité qu'auparavant dans certains lieux publics.

Plusieurs lieux publics ne sont plus visités ni utilisés par les citoyens logés ou les familles, puisqu'ils sont devenus de véritables quartiers généraux de l'itinérance, comme le parc du Curé-Labelle ou les rives aménagées de la rivière du Nord, en plein cœur du centre-ville. Des écosystèmes urbains pensés pour faire vivre le centre-ville il y a de ça quelques années à peine, font désormais fuir la population et se détériorent à vue d'œil.

Enjeux, défis et problèmes observés à propos des orientations actuelles ou antérieures en itinérance

Dans l'ensemble, les grands principes directeurs de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, comme miser sur une approche d'accompagnement et de soutien, reconnaître la diversité des visages, considérer les personnes en situation d'itinérance comme des citoyens et des citoyennes à part entière, sont des principes qui nous semblent toujours pertinents aujourd'hui.

Le principal défi auquel la Ville de Saint-Jérôme et ses différents partenaires sont confrontés est le manque de moyens concrets, notamment financiers, pour pouvoir agir adéquatement face à une situation qui n'a cessé de prendre de l'ampleur dans les dernières années.

Les principaux enjeux concernent davantage les moyens dont les municipalités disposent pour contribuer à la mise en œuvre des orientations du gouvernement du Québec.

Des rôles et des responsabilités aux contours flous

La Ville de Saint-Jérôme reconnaît pleinement sa responsabilité en matière de cohabitation sociale sur son territoire. Elle joue un rôle de proximité, de coordination, de mobilisation et de leadership politique que personne d'autre ne peut jouer à sa place.

Ce rôle doit cependant comporter des limites claires. La lutte contre l'itinérance, la santé mentale et la dépendance relève d'abord et avant tout de la compétence du gouvernement du Québec, via le réseau de la santé et des services sociaux. La Ville ne peut pas et ne doit pas se substituer à l'État dans ces domaines.

Sinon, un risque réel existe selon la Ville : celui d'un transfert informel de responsabilité vers les municipalités. Lorsque les services gouvernementaux manquent ou sont insuffisants, ce sont les villes qui absorbent la pression, sur le terrain, dans l'espace public, avec leurs propres ressources. Ce glissement constitue un transfert de fardeau fiscal vers les contribuables municipaux, sans le financement et les compétences qui devraient l'accompagner.

Des espaces de concertation peu décisionnels

Plusieurs espaces de concertation ont été mis en place dans les dernières années, ce qui est une avancée importante. Il n'existe cependant pas de cadre structurant, comme une table décisionnelle permanente en itinérance, permettant d'orienter collectivement les décisions. Les actions se développent de façon isolée, de manière très localisée, parfois de façon contradictoire et dans des limites strictes des missions de chacun, sans balises communes entre la Ville, le CISSS et les organismes communautaires.

Des investissements gouvernementaux qui produisent des résultats partiels

Le gouvernement du Québec a investi dans les dernières années pour soutenir les organismes et les services en itinérance, santé mentale et dépendance. Ces investissements ont permis des gains réels sur le terrain. Les besoins ne sont toutefois pas couverts entièrement, ce qui empêche d'atteindre le plein potentiel de ces ressources.

Par ailleurs, la fin programmée de certaines subventions, basées sur des projets précis, met en danger les gains réalisés et crée un climat d'incertitude. Des organismes et des équipes bâties sur des financements à durée limitée risquent de disparaître, effaçant des années d'efforts et de liens tissés avec les personnes les plus vulnérables. La pérennité du financement est un enjeu aussi important que son volume.

Une réponse centrée sur l'urgence, peu axée sur la prévention

La Ville peut difficilement agir en amont sur certains facteurs de risques liés à la santé mentale, à la dépendance aux substances, à des contextes familiaux violents et aux conditions socioéconomiques précaires qui mènent à l'itinérance.

La grande majorité des interventions réalisées sur le terrain répondent aux personnes qui sont en crise, mais souvent sans pouvoir stabiliser leurs parcours. Bien que la prévention soit reconnue comme essentielle par tous les acteurs, elle reste encore peu structurée et sous-financée. Il importe que les CISSS deviennent imputables de cette responsabilité ainsi de la prise en charge des PSI et de l'ensemble des cas de santé mentale.

Un cadre légal limitant les interventions

Le cadre juridique actuel conditionne certaines interventions à un diagnostic professionnel. Des personnes en grande vulnérabilité ne peuvent pas être prises en charge même lorsqu'elles se mettent en danger.

À titre d'exemple, le Service de police de Saint-Jérôme a accompagné une personne à l'hôpital dans le cadre d'une intervention sous P-38. Celle-ci a toutefois obtenu son congé peu de temps après son arrivée. Moins d'une heure plus tard, la personne s'est enlevé la vie devant les policiers.

Dans un autre cas, une personne jugée par l'hôpital comme ne représentant plus de danger pour elle-même ou pour autrui a été libérée sans qu'un filet de sécurité adéquat soit mis en place. Elle a quitté les lieux en jaquette d'hôpital, en période de grand froid, avec une médication remise pour deux semaines, sans qu'une prise en charge ou qu'une solution d'hébergement soit assurée. Cette situation a rapidement généré de multiples appels au 911 et a mené à une nouvelle intervention sous P-38 après une détérioration importante de son état, puisqu'elle avait consommé toute sa médication d'un coup.

Lorsque des personnes en situation de grande vulnérabilité, aux comportements parfois imprévisibles, sont laissées à elles-mêmes dans l'espace public, sans accompagnement ni ressources adaptées, cela fragilise le délicat équilibre de la cohabitation sociale. En plus de compromettre leur propre sécurité et, parfois, celle d'autrui, cette absence de prise en charge finit par nuire davantage aux personnes concernées, en plus de coûter plus cher tant humainement qu'au niveau des ressources, à l'ensemble de la société : soins désorganisés et répétés, interventions d'urgence, judiciarisation, criminalisation, stigmatisation et reproduction des cycles de violence. La confiance, la solidarité et la bienveillance commencent toutes à s'effriter.

Réflexions sur l'intégration des services en itinérance

La réalité des personnes en situation d'itinérance est très complexe et nécessite des interventions à plusieurs niveaux de la part des différents intervenants qui ont chacun leur domaine d'expertise, ce qui peut poser bien des défis.

Le Service de police de Saint-Jérôme se retrouve régulièrement à devoir intervenir avec les cas les plus complexes (personnes désorganisées, en grande intoxication, etc.) alors qu'il n'existe pas de solutions adaptées.

Cet exemple donne à réfléchir sur l'intégration des services en itinérance quand les personnes ne cochent aucune des cases formelles des différents programmes qui ont été mis en place par le gouvernement du Québec ou qu'elles les refusent. Les cadres de références doivent être agiles et centrés sur le besoin de la personne, qu'elle soit consciente de ce besoin ou non, et non financés par programme.

De plus, chacun a son champ de compétence propre et ne peut intervenir quand la situation déborde de son expertise, ce qui pose souvent un frein dans le déploiement des mesures d'aide.

La question de la confidentialité des dossiers des personnes représente aussi un obstacle qui revient fréquemment dans la coordination des mesures d'aide. Il se produit aussi encore trop souvent des situations où personne ne veut s'impliquer ou prendre la responsabilité d'un cas plus problématique.

Un meilleur arrimage des ressources gouvernementales et municipales pour les personnes qui sont sur le point de perdre leur logement serait aussi essentiel. Cet arrimage ne sera toutefois pas possible si chacun reste dans les limites strictes de ses fonctions et ne partage pas l'information qu'il possède avec les autres intervenants.

La même chose doit être faite pour les sorties de l'établissement de détention. Des améliorations ont été apportées dans les dernières années, mais il arrive encore trop souvent que les sorties soient planifiées à 18 h, en toute fin de journée, alors que les ressources d'hébergement sont déjà pleines pour la nuit. Auparavant, les détenus étaient reconduits dans leur ville de résidence initiale une fois sortis d'incarcération. Aujourd'hui, ces personnes sont libérées sur le territoire de Saint-Jérôme, un ticket de bus en main. La probabilité que ces personnes s'enracinent à Saint-Jérôme augmente drastiquement, ce qui crée une poche de délinquance grandissante sur le territoire, notamment au centre-ville. Il serait nécessaire de mieux coordonner les ressources pour éviter que ces personnes ne se retrouvent sans nulle part où aller alors que leur sortie est planifiée des jours à l'avance.

L'absence d'accès stable aux soins de santé représente également un enjeu majeur. Sans médecin de famille ou sans continuité dans leur suivi, certaines personnes vivant avec des enjeux de santé mentale cessent leur traitement ou leur médication, faute d'accompagnement adéquat. Ces ruptures de soins peuvent entraîner une dégradation rapide de leur état, compromettre leur capacité à se stabiliser et à se réinsérer, et augmenter le risque de se retrouver en situation d'itinérance ou d'y demeurer.



Recommandations sur les pistes de solution à envisager

En fonction des enjeux, des défis et des problèmes expliqués précédemment, la Ville de Saint-Jérôme propose les recommandations suivantes au MSSS :

- 1 Reconnaître la situation de l'itinérance comme une crise humanitaire nationale et en faire une priorité gouvernementale.
- 2 Considérer pleinement les réalités régionales dans l'élaboration des orientations gouvernementales et des critères de financement, en reconnaissant le rôle de Saint-Jérôme comme capitale régionale, notamment en santé et en tenant compte de cette réalité dans la répartition des ressources destinées à répondre à la vulnérabilité sur le territoire.
- 3 Augmenter substantiellement le financement en matière de lutte à l'itinérance pour l'ensemble de la région des Laurentides pour réduire la pression sur la Ville de Saint-Jérôme, considérée comme une plaque tournante émergente de l'itinérance.
- 4 Augmenter le financement de l'Équipe spécialisée d'intervention psychosociale du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme afin qu'elle puisse accroître sa présence en soirée et les fins de semaine. Cela représente pour Saint-Jérôme quatre intervenants supplémentaires à temps complet. L'ESIP est un modèle reconnu d'intégration entre approche policière et psychosociale.
- 5 Financer adéquatement le Service de police de Saint-Jérôme pour rétablir l'iniquité datant de 2013 ; iniquité bien documentée auprès des ministres de la Sécurité publique s'étant succédé, afin de reconnaître le travail nécessaire de notre service pour maintenir la paix sociale et assurer la sécurité publique sur le territoire dans un contexte fragilisé.
- 6 Améliorer l'accompagnement des personnes à leur sortie de l'établissement de détention de Saint-Jérôme et de l'hôpital afin de prévenir les ruptures de parcours, le retour à l'itinérance et la concentration des vulnérabilités sur un même territoire.
- 7 Augmenter la fréquence des dénombrements des PSI et fournir les résultats plus rapidement afin de mieux connaître l'évolution de la situation sur le territoire de la Ville.
- 8 Appuyer financièrement la Ville de Saint-Jérôme dans sa défense judiciaire relativement à la poursuite intentée contre elle concernant l'interdiction des campements sur son territoire, un dossier dont l'issue pourrait établir une jurisprudence déterminante pour les municipalités à l'échelle nationale.
- 9 Bonifier et pérenniser le soutien financier accordé aux organismes communautaires reconnus afin qu'ils puissent offrir des services en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et éviter que des groupes non encadrés occupent le vide laissé par l'absence de services, faisant parfois plus de tort que de bien.

- 10 Augmenter les ressources du programme ESPOIR afin qu'il puisse faire davantage d'interventions hors des établissements du CISSS sur le territoire de la Ville.
- 11 Dans le but de mieux protéger les personnes, mais sans nécessairement devoir recourir à la judiciarisation, adopter le projet de loi no 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui, tout en injectant les ressources nécessaires dans le système de santé et de services sociaux pour permettre sa mise en application.
- 12 Augmenter et bonifier les ressources du CISSS pour les évaluations P-38 afin d'offrir une couverture 24/7 directement sur le terrain, dans le but de prendre en charge plus adéquatement les personnes vulnérables et de libérer les policiers plus rapidement.
- 13 Offrir davantage de lieux de transition pour les personnes en crise ou intoxiquées qui ne nécessitent pas d'hospitalisation ou qui nécessitent plus qu'une incarcération en cellule, par exemple une supervision médicale ou psychosociale temporaire (ex. : centre de dégrisement).
- 14 Accélérer le développement et le financement de logements sociaux ou de transition avec accompagnement afin d'offrir des solutions rapides et sécuritaires aux personnes en situation de grande vulnérabilité, de favoriser les sorties de rue et de permettre des transitions vers des milieux de vie adaptés, qu'il s'agisse de personnes en attente d'une place en centre de désintoxication, de résidences supervisées avec soins pour des personnes vivant dans des logements insalubres, de jeunes sortant d'une prise en charge de la DPJ, ou encore de lieux d'hébergement transitoire sécuritaires pour des femmes victimes de violence conjugale. Ces ressources sont essentielles pour permettre aux personnes de se stabiliser rapidement, sans passer d'un milieu dangereux à un autre ou basculer dans une nouvelle situation de vulnérabilité.
- 15 Faciliter la coordination à deux niveaux par la mise en place d'une table décisionnelle réunissant les décideurs de la Ville, du CISSS, du service de police et des organismes concernés, ainsi que d'un comité opérationnel composé d'intervenantes et d'intervenants de première ligne, en y intégrant des pairs aidants. Ces deux instances doivent coexister de façon complémentaire, et le gouvernement du Québec gagnerait à reconnaître davantage l'expertise des instances municipales dans la gestion des situations complexes sur leur territoire.
- 16 Réduire les obstacles qui limitent et interdisent l'échange d'informations sur les individus entre les différents intervenants afin de faciliter la coordination des services d'aide auprès des personnes en situation d'itinérance.
- 17 Investir davantage en santé mentale et faciliter l'accès aux soins en ce domaine pour l'ensemble de la population, dans une optique de prévention, avant que les personnes ne se dirigent vers une situation de vulnérabilité.



Conclusion

La situation de l'itinérance, de la santé mentale et de la dépendance que vit Saint-Jérôme n'est pas un enjeu isolé ni strictement municipal. Elle reflète des défis sociaux, humains et systémiques d'une grande complexité, qui dépassent largement les capacités d'intervention d'une ville, même lorsque celle-ci fait preuve de leadership, d'innovation et de volonté politique. **Comme capitale régionale et pôle de services, Saint-Jérôme assume une pression disproportionnée qui appelle une réponse gouvernementale à la hauteur des réalités du terrain.**

La Ville de Saint-Jérôme réitère sa volonté d'être un partenaire engagé, responsable et mobilisé dans la recherche de solutions durables. **Elle croit toutefois qu'aucune amélioration significative ne pourra être obtenue sans un partage clair des responsabilités entre les différents paliers d'intervention, une meilleure coordination des acteurs, ainsi qu'un financement plus prévisible et mieux adapté aux réalités régionales.**

Il est essentiel aussi de mieux agir en amont pour prévenir les situations de vulnérabilité avant qu'elles ne s'aggravent. Il ne suffit pas d'intervenir une fois que les personnes se retrouvent en situation de grande précarité ; **il faut également mettre en place des mesures de prévention pour agir sur les facteurs de risque et limiter le nombre de personnes qui basculent vers l'itinérance, la détresse ou l'exclusion sociale.**

L'itinérance n'est pas seulement un enjeu de cohabitation sociale ou de sécurité publique : c'est d'abord une crise humaine qui exige des réponses humaines, structurées et courageuses. En agissant maintenant, avec lucidité et ambition, le gouvernement du Québec a l'occasion de mieux soutenir les personnes les plus vulnérables, de préserver l'équilibre de nos milieux de vie et de redonner aux communautés les moyens d'agir avec cohérence, dignité et efficacité.

Références

Centre de recherche sociale appliquée, État de situation de l'itinérance à Saint-Jérôme et recension de pratiques inspirantes, rapport commandé à la demande de la Ville de Saint-Jérôme, juin 2024.



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Pour contact :

Élisabeth Émond
Directrice de cabinet
Cabinet du maire de Saint-Jérôme
eemond@vsj.ca
514 710-9900